

Petites subventions - Rapport final d'achèvement et d'impact

Instructions: Le CEPF demande à chaque bénéficiaire de rendre compte des résultats et des impacts de son projet à la fin de sa subvention. Pour surveiller les indicateurs globaux du CEPF, le CEPF regroupera les données que vous soumettez avec celles des autres bénéficiaires, afin dedéterminer l'impact global de l'investissement du CEPF. Les résultats agrégés de tous les bénéficiaires seront présentés dans notre rapport d'impact annuel et dans d'autres documents de communication. Votre rapport final d'achèvement et d'impact sera publié sur le site Web duCEPF.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions énumérées ci-dessous.

Nom légal de l'organisation : Association Marocaine pour l'Ecotourisme et la Protection de la Nature **Titre du projet :** Vers la mise en place de l'Observatoire pour la conservation des Zones Humides de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas

Numéro de subvention :

Date d'achèvement du présent rapport : 31/01/2023 Hotspot du CEPF : Biodiversité du Bassin Méditerranéen

Orientation stratégique: 2: Soutenir la gestion durable des bassins versants via des approches intégrées,

pour la conservation de la biodiversité menacée des écosystèmes d'eau douce

Montant de la subvention : USD 19.985

Dates du projet : 30 novembre 2022 – 15 janvier 2024

PARTIE I : Vue d'ensemble

1. Partenaires de mise en œuvre de ce projet (énumérez chaque partenaire et expliquez comment il a été impliqué dans le projet)

Numéro	Nom du partenaire	Comment ils ont été impliqués dans le projet	Informations complémentaires	
Hassan BELAHCEN, Directeur du Parc National de Khénifra		C'est l'entité institutionnelle principale ayant contribué à la mise en œuvre du projet en abritant la cellule de gestion du projet ainsi que son implication dans tout le processus de mise en œuvre de projet concernant une aire protégée se trouvant au cœur de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas.	projet en servait de plateforme officielle avec les au institutions ayant une relation directe et/o indirecte dans la gestion des zones humide la région	
2	Abdelaziz ELMOUADENE, Directeur du Parc National du Haut Atlas Oriental	Une aire protégée se trouvant également au niveau de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas, ce parc a été impliqué dans toutes les activités et les actions du projet et y considéré comme partie prenante	Le Parc National du Haut Atlas Oriental est intégré dans le projet en tant que partenaire où des actions ont été menées en relation avec les zones humides qui s'y trouvent. Le Directeur du Parc est membre du Conseil scientifique de l'OZHRBCA. Il est aussi l'interlocuteur et le facilitateur avec le réseau associatif de sa région	
3	ELHASSAN ABBA, Professeur à l'Ecole	C'est l'organe scientifique ayant accompagné l'AMEPN et ses partenaires dans toutes les	L'EST de Khénifra est représenté au sein du conseil scientifique de l'Observatoire des	

	Supérieure de	activités en relation avec le volet scientifique	ZHRBCA. Elle contribue également par		
Technologie de Khénifra		et technique, surtout dans l'encadrement des	l'encadrement des étudiants et leur désignation pour mener des recherches		
		activités de terrain et la contribution à travers			
		des étudiants stagiaires à la mise en exergue	scientifiques au niveau des zones humides.		
		des objectifs et des résultats du projet.			
4	Lahcen CHILASSE Coordinateur du Réseau Associatif de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas	Après sa constitution dans le cadre du projet, le réseau comprend 20 associations représentant les différentes régions couvertes par la Réserve de Biosphère (5 associations la région d'Ifrane, 7 associations de Khénifra et 6 associations de la Région du Haut Atlas Oriental).	Ce réseau constitue l'organe de capitalisation et de pérennisation des acquis du projet, notamment l'Observatoire des Zones Humides de la réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas. Le réseau est désormais le support institutionnel de l'Observatoire et la structure de son fonctionnement.		
5	Direction du Parc National d'Ifrane	Le Parc National d'Ifrane constitue l'une des zones centrales de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas. L'équipe de ce Parc participe aux activités organisées dans le cadre du projet.	La Direction du Parc National d'Ifrane n'est pas mentionnée dans le projet en tant que partenaire principal du projet mais en tant que partie prenante depuis les projets CEPF 1 et 2. Il est représenté au niveau des activités		

2. Résumez les résultats globaux de votre projet

Un Observatoire sur les zones humides voit le jour dans la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas. Une nouvelle avancée scientifique et managériale au profit des écosystèmes fragiles de cette réserve pour la contribution à sa gestion et à la préservation de son potentiel écologique en particulier celui de la biodiversité et des paysages aquatiques. L'Observatoire des Zones humides est une première au Maroc ayant regroupé à la fois les gestionnaires des parcs nationaux, les institutions étatiques et les universités et facultés scientifiques ainsi que le tissu associatif de la région. L'observatoire se veut une plateforme de suivi de l'évolution des ressources eau des lacs et rivières, de la biodiversité et de l'état des écosystèmes naturels que recèle la réserve de biosphère du cèdre de l'Atlas. C'est un outil de veille et d'alerte pour les interventions en faveur de la préservation, de la restauration et de la sensibilisation sur l'exploitation des ressources naturelles. Le support de l'observatoire est désormais en ligne sur le site (www.amepn/rbca/observatoire). Il regroupe toute l'information de présentation de cette initiative est une plateforme spécifique aux indicateurs de suivi.

L'Observatoire des Zones Humides s'est doté d'un Conseil Scientifique regroupant des personnalités de haut niveau du monde de la recherche scientifique, de la gestion et de la sensibilisation. Il repose sur un groupe d'Observateurs agréés ayant pour mission de travailler quotidiennement pour le suivi de l'état des zones humides de la RBCA. (Voir annexe 1 : Rapport sur l'atelier de la présentation de l'Observatoire)

La Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas se dote de son premier réseau associatif pour sa valorisation et sa contribution au développement durable de la région. Le Réseau Associatif de la RBCA, créé le 13 mars 2023 a regroupé 20 associations devenues membres fondatrices en signant la charte de création et de mise en place (voir annexe 2: Texte de la charte signée). Les associations issues des 3 parcs nationaux de Khénifra, d'Ifrane et du Haut Atlas Oriental représentant ainsi les zones centrales de la Réserve. C'est une nouvelle structure de la société civile dont l'objectif est de plaidoyer pour une réserve de biosphère conciliant à la fois le développement économique et social et la préservation des ressources naturelles. Le Réseau Associatif de la RBCA est aussi l'entité principale abritant l'observatoire des zones humides et son fonctionnement.

L'Association Marocaine pour l'Ecotourisme et la Protection de la Nature (AMEPN) devient de plus en plus un acteur associatif marquant l'évolution de la politique environnementale et écologique nationale. Elle se renforce davantage et se dote d'une vision à moyen et à long terme se basant sur le rajeunissement de ses structures et sur sa représentativité à l'échelle du territoire national en particulier au niveau des grandes

régions écosystémiques et paysagères. (Voir annexe 3 : Stratégie et plan d'action de l'AMEPN)

3. Décrivez brièvement les progrès réels vers chaque impact prévu à long et à court terme (comme indiqué dans la proposition approuvée).

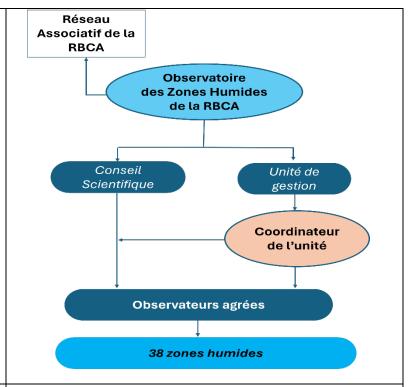
Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

a. Impacts prévus à long terme - 3+ ans (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Description de l'impact (NB : elle doit	Résumé de l'impact (il s'agit de votre rapport par rapport à		
provenir de votre cadre logique)	chaque impact à long terme)		
	La mise en place de l'observatoire des zones humides regroupant à la fois les gestionnaires, les scientifiques, et de la société civile œuvrant dans ces régions permet le suivi et la planification de la gestion et l'aménagement des zones humides de la RBCA. La gestion de la plateforme de l'observatoire est assurée par le réseau associatif de la RBCA ce qui permet sa pérennisation dans le temps et dans l'espace. A cet effet, les institutions impliquées sont les suivantes : - Agence Nationale des Eaux et Forêts - Ecole Supérieure de Technologie de Khénifra - Université Moulay Ismail (Faculté des Sciences et Techniques d'Errachidia et la Faculté des Sciences de Meknès) - Faculté des Sciences Semlalia de Marrakech (Muséum d'Histoire Naturelle de Marrakech) - Direction du Parc National de Khénifra - Direction du Parc National du Haut Atlas Oriental - Direction du Parc National d'Ifrane - Centre National d'Hydrobiologie et de Pisciculture - AMEPN - Réseau Associatif de la RBCA Ces institutions sont regroupées dans le cadre du Conseil scientifique de l'Observatoire des Zones Humides de la RBCA.		

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
1- L'Observatoire des Zones Humides de la Réserve de Biosphère du cèdre de l'Atlas est mis en place et permet aux gestionnaires, aux instituts de recherche et au réseau associatif de contribuer et de suivre l'évolution des Zones humides et de l'état de la biodiversité de cet espace naturel.	La plateforme portant l'Observatoire a été réalisée et livrée. Elle est en ligne (www.amepn.ma/rbca/observatoire). Le site de l'observatoire définit tout le processus de réalisation de l'Observatoire et les partenariat et l'approche participative adoptée. L'Observatoire mis en place est donc sous forme d'une plateforme interactive à laquelle l'ensemble des acteurs concernés de la RBCA interagissent et suivent l'évolution de leurs zones humides. C'est une approche ayant réorientée la gestion ordinaire des zones humides vers la focalisation sur les indicateurs impactant la qualité et la viabilité de ces espaces naturels de la RBCA. L'Observatoire des ZH de la RBCA dispose de trois organes de gestion à savoir (voir le site: www.amepn.ma/rbca/observatoire) 1- Le Conseil Scientifique; 2- Les Observateurs agréés; 3- L'unité de gestion. Le Conseil Scientifique est composé de personnalités scientifiques reconnues issues des institutions scientifiques et les universités et des administrations spécialisées telle l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et le Centre National d'Hydrobiologie et de Pisciculture. (Annexe 1) Les Observateurs agréés sont des personnes de terrain ayant reçu la formation et l'agrément du Conseil scientifique pour faire les observations nécessaires selon le mode opératoire et les fiches signalétiques élaborées à cet effet. Les observateurs sont des représentants des associations, des écogardes et des étudiants stagiaires pour des masters et des doctorats sur les zones humides de la région. Les Directeurs et le personnel des parcs nationaux sont également des observateurs agréés. (voir le site: www.amepn.ma/rbca/observatoire) L'Unité de Gestion: c'est la cellule de coordination des activités de l'Observatoire des ZH de la RBCA. Elle relève du Réseau Associatif de la RBCA. Sa mission est de veiller à la mise en œuvre de la plateforme et de sa gestion. (voir le site: www.amepn.ma/rbca/observatoire)



2- Le Parc National de Khénifra fait partie du réseau mondial des Zones Clés pour la biodiversité. Le projet a laissé cette action pour la Direction du Parc National de Khénifra vu que l'Agence Nationale des Eaux et Forêts mène actuellement une vision de classement des aires protégées à l'échelle nationale dont le parc national de Khénifra.

Au niveau du projet, la coordinatrice s'est contentée de préparer uniquement le document de base portant l'argumentaire de classement du Parc National de Khénifra en tant que KBA. Un document qui a été soumis à certain partenaires pour avis. (Voir annexe 4 : projet de classement du parc national de Khénifra en tant que KBA)

3- Le développement organisationnel de l'AMEPN, a permis à l'association de se doter d'une stratégie et d'un plan d'action à moyen et à long termes servant de feuille de route pour ses activités sur le terrain.

Les membres de l'AMEPN, notamment ceux du Conseil général et des comités ont tenu deux réunions et des discussions internes et un atelier de planification des programmes d'avenir. L'ensemble des membres ont apprécié et reconnu l'impact précieux du CEPF sur l'évolution de l'AMEPN depuis 2013 à nos jours. Une place qui marque actuellement le tissu associatif marocain et la politique écologique du pays.

L'AMEPN a un nouveau plan d'action et une nouvelle vision pour les 10 prochaines années dont les principales orientations sont :

- 1- Intégrer les jeunes (20 35ans) au niveau de tous les organes de management de l'Association y compris le conseil d'administration et assurer leur formation et leur mis à niveau sur le management associatif écologique et environnementale.
- 2- Renforcer la régionalisation de l'Association par des antennes régionales actives et productives ;
- 3- Réduire et déléguer les pouvoirs et les centres décisionnels du Président au profit des membres actifs et dynamiques et notamment ceux des antennes régionales;

- 4- Développer une stratégie interne pour atteindre l'autofinancement et la durabilité des activités sur le terrain;
- 5- Développer des modèles de projets thématiques par grands écosystèmes au niveau national à savoir : l'écotourisme dans (i) la montagne, (ii) la forêt, (iii) le littoral, (iv) le désert, (v) les zones humides, (vi).
- 6- Mettre à niveau les centres d'éducation à l'environnement de la Maâmora et d'Ifrane et repenser leur gestion et fonctionnement de manière à pérenniser leurs activités pédagogiques et éducatives et créer d'autres centres spécifiques aux autres grands écosystèmes naturels du pays.

(voir annexe 3 : Stratégie et plan d'action de l'AMEPN)

4. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs)?

L'inattendu par rapport au cadre logique du projet s'est limité à l'inscription du Parc National de Khénifra en tant que KBA et ce du fait que l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) mène une stratégie de classification et reclassification des aires protégées du Maroc. Certains sites relevant du Parc National de Khénifra font déjà l'objet de processus d'inscription en tant que KBA.

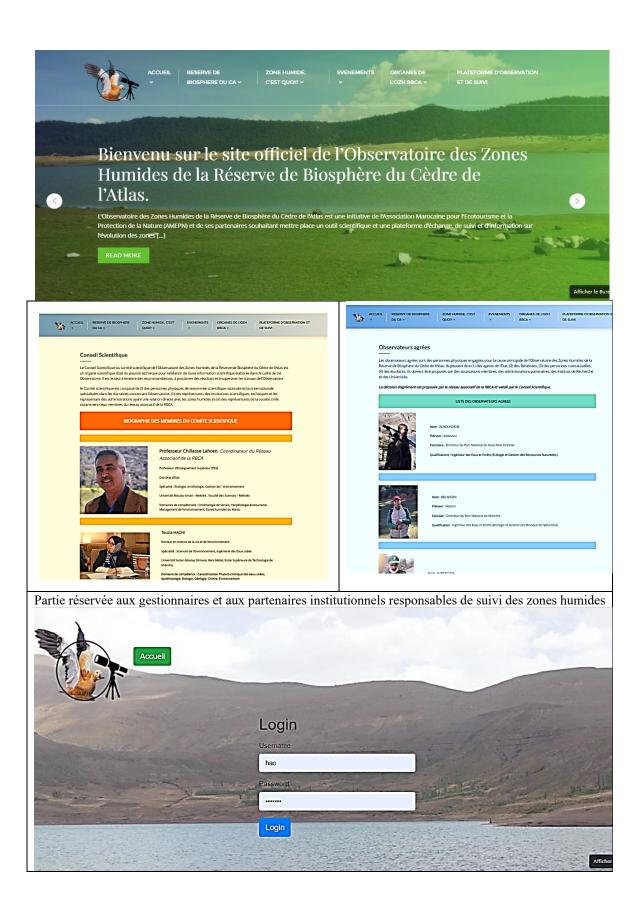
PARTIE II: Produits du projet et produits livrables

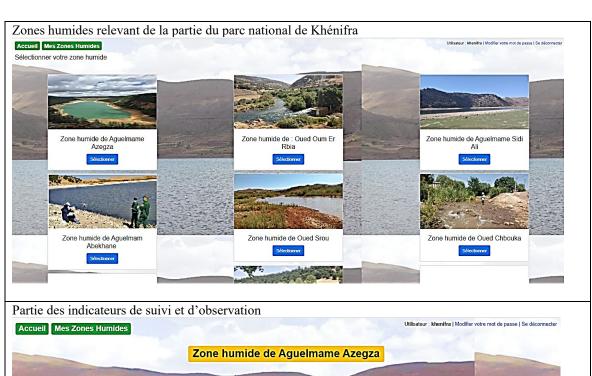
5. Énumérez chaque produit/produit livrable comme indiqué dans votre proposition approuvée et décrivez les résultats pour chacun d'eux :

#	Description du livrable	Mise à jour des livrables
1	La plateforme abritant l'Observatoire des Zones Humides de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas est créée, fonctionnelle et exploitable en ligne, et l'état des 38 Zones Humides est actualisé et validé et mis en ligne pour une exploitation par les institutions concernées	La plateforme portant le site de suivi de l'observation des zones humides de la RBCA est livrée et présenté aux partenaires et aux acteurs régionaux (www.amepn.ma/rbca/site)
2	Le Réseau associatif de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas est constitué, opérationnel et contribue à la conservation et la valorisation de nature et de la réserve.	La charte de constitution du réseau associatif de la RBCA est signée et déposée officiellement et le réseau est fonctionnel depuis le 13 mars 2023. Il participe aux différentes activités officielles et organise des ateliers et des formations de renforcement des capacités au profit des membres associatifs.

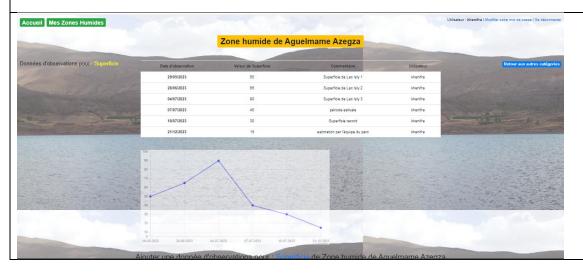
3	Le Parc National de Khénifra, sur sa superficie totale de 82,450ha, est candidat à l'inscription sur la liste du réseau des Zones Clés pour la Biodiversité	Action non terminée
4	Le Développement organisationnel de l'AMEPN est renforcé et une nouvelle stratégie d'action et une feuille de route à moyen et à long termes sont réalisées et validées par le conseil d'administration, les membres et les salariés.	Des réunions ont été tenues par les membres actifs de l'AMEPN et des discussions ont été menées sur : Première réunion (10/9/2023): Durant cette rencontre regroupant les principaux membres, l'historique de l'AMEPN et de son parcours associatif en énumérant les faiblesses, les points forts et les différentes manières de gestion de l'Association. Cette réunion a permis d'identifier de manière transparente les erreurs commises et les leçons tirées depuis le lancement des activités à nos jours. Les points mis en exergue sont aussi l'inactivation et l'efficacité de certains membres impactant négativement le processus de communication. Deuxième réunion (20/10/2023): Durant cette réunion, les membres ont passé en revu les projets et les activités phares de l'Association et ont examiné le mode de leur management. L'ensemble ont reconnu l'efficacité des réalisations à travers la mise en place des cellules de gestion des projets à travers des salariés qui assurent la mise en œuvre des actions. Un processus qui a été renforcé par l'avènement du CEPF 1 en 2013. L'atelier de planification tenu le 19 novembre 2023 était l'occasion pour mettre en place une vision pour les 10 prochaines années. Le processus d'élaboration de cette nouvelle stratégie est toujours en cours d'examen suite à la demande des membres pour statuer les points qui restaient en désaccord.

- 6. Veuillez décrire et soumettre tous les outils, produits ou méthodologies qui ont résulté de ce projet ou qui ont contribué aux résultats.
- a) L'Observatoire des Zones Humides de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas a été livrée est soutenu par les différents acteurs et partenaires du projet : www.amepn.ma/rbca/observatoire









PARTIE III : Enseignements, durabilité, sauvegardes et financement

Les leçons apprises

7. Décrivez les leçons apprises pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que celles liées au développement organisationnel et au renforcement des capacités.

"Les leçons apprises" sont des expériences que vous avez acquises et qui, selon vous, seraient des succès précieux méritant d'être reproduits ou des pratiques que vous feriez différemment si vous en aviez l'occasion. Considérez les leçons qui pourraient informer la conception et la mise en œuvre du projet, et toute autre leçon pertinente pour la communauté de la conservation. Les directives du CEPF sur les leçons apprises sont disponibles ici : https://www.cepf.net/sites/default/files/cepf-lessons-learned-guidelines-english.pdf.

La principale leçon apprise lors de l'exécution du projet de la présente phase de la présente subvention est de se focaliser sur un seul résultat pour le maitriser et lui consacrer le temps nécessaire à son accomplissement. Dans le présent cas, l'idée est de se focaliser sur l'Observatoire des Zones Humides de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas. Cette observation a été effectivement émise par les membres de la mission de supervision réalisée en juillet 2023. Une observation pertinente que l'AMEPN a prise en considération pour ses prochaines initiatives.

Durabilité / Reproduction

8. Résumez les succès ou les difficultés rencontrés pour assurer la pérennité ou la reproductibilité du projet, y compris toute activité non planifiée susceptible d'accroître la durabilité ou la reproductibilité.

Le succès du projet s'articule autours de deux axes à savoir (i) la mise en place de l'Observatoire des Zones Humides de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas en tant qu'outil de suivi, de veille et d'alerte sur l'état et l'évolution des écosystèmes naturels. Une initiative mise sous le contrôle du réseau associatif de la RBCA pour assurer son autonomie institutionnelle et associative face aux différentes interventions et à la gestion quotidienne de ces espaces naturels. Son fonctionnement se basera sur tous les membres associatifs du réseau et sur les autres institutions. L'Observatoire est donc un outil qui reçoit l'information de terrain de la part de plusieurs sources différentes. Le fait d'impliquer les membres du réseau associatif regroupant 20 associations réparties sur l'ensemble du territoire de la RBCA assure déjà un minimum de soutien pour la durabilité de l'Observatoire et de sa mission.

L'implication des universités et des facultés et écoles supérieures assurera également le suivi des zones humides concernées à travers les masters, les doctorats et les stages de formations des étudiants.

(ii) la mise en place du réseau associatif de la RBCA est une initiative qui aura un grand impact positif pour la mise en valeur de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas. Chaque association membre dispose de plan d'action, d'activités et de vision sur son territoire. L'ensemble de ces activités constitue déjà un ensemble harmonieux vers les objectifs de la RBCA.

Pour assurer cette durabilité le conseil actuel de la RBCA encourage l'adhésion des autres associations actives pour renforcer davantage la présence et l'action sur le terrain.

9. S'il n'est pas répertorié comme un livrable distinct et décrit ci-dessus, résumez la mise en œuvre de toute action requise liée aux sauvegardes sociales ou environnementales que votre projet a pu déclencher.

La mise en place de l'observatoire et la création du réseau associatif de RBCA a permis l'implication des parties prenante comme il se doit. Ça nous a permis aussi de concrétiser le principe de doléances auprès des organisations partenaires

La mise en place de l'Observatoire a pu déterminer les indicateurs à suivre pour la gestion des zones humides. Cette approche a permis de donner aux gestionnaires des parcs nationaux et des acteurs associatifs ainsi qu'aux institutions scientifiques partenaires des axes à suivre dans toute planification d'intervention aux niveaux des zones humides de la RBCA.

En effet au niveau de chaque partenaire, des mesures sont recommandées pour la pérennisation des résultats du projet, en l'occurrence :

- a) Au niveau de la recherche scientifique les Institutions scientifique focaliseront désormais une partie de la recherche (Masters et Doctorats) au suivi et aux études des écosystèmes des zones de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas.
- Au niveau du tissu associatif: les associations membres du réseau sont invitées à planifier et à présenter des actions et des projets en relation directe avec la conservation et la valorisation des zones humides de la RBCA.
- c) Au niveau des Parcs Nationaux, les écogardes, les gestionnaires et le personnel de terrain sont formés pour le suivi et l'observation de l'état des zones humides de leurs territoires.

Les bases de données de l'Observatoire seront alimentées et actualisées par des différentes institutions et de différentes sources d'information.

Le réseau Associatif de la RBCA est créé pour une durée indéterminée.

Financement supplémentaire

- 10. Fournissez les détails de tout financement supplémentaire que vous avez obtenu pour soutenir ce projet.
 - a. Financement supplémentaire total (US\$)
 - b. Type de financement

Veuillez fournir une ventilation du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source.

Donateur	Type de financement	Montant	
AMEPN	Cash	442\$	
Х	Х	Х	
Х	Х	Х	
Х	Х	Х	

Commentaires/Recommandations supplémentaires

11. Utilisez cet espace pour fournir tout autre commentaire ou recommandation en relation avec votre projet ou le CEPF.

A l'unanimité des membres et des partenaires, le travail réalisé avec les équipes régionale et internationales du CEPF reste le plus marquant et le plus impactant l'évolution de l'AMEPN et surtout sa professionnalisation à la fois technique de conservation et managériale sur la gestion des projets. Les outils utilisés (canevas de cadres logiques, formats financiers, les montages techniques sont pragmatiques et réalistes ce qui offre aux membres et aux gestionnaires une vision claire sur les objectifs et les résultats à atteindre.

Toutes les missions de terrain avec les équipes constituent des opportunités d'échange et de partage et surtout de capitalisation des expériences.

La focalisation du CEPF sur le développement organisationnel de la société civile est une très bonne approche car elle constitue la meilleure façon pour rendre les associations efficaces mais surtout durable dans le temps et dans l'espace même en l'absence de fonds et de financement.

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Contribution aux indicateurs du portefeuille

12. Afin de mesurer les résultats de la stratégie d'investissement du CEPF au niveau des hotspots, le CEPF utilise un ensemble d'indicateurs de portefeuille qui sont présentés dans le profil d'écosystème de chaque hotspot. Veuillez les énumérer ci-dessous et rendrecompte de la ou des contributions du projet à ces indicateurs.

Indicateur	Contribution numérique réelle	Contribution réelle Description
2.4_Outcome 2_Number of Freshwater KBAs in priority CMZ with improved information on biodiversity, shared with stakeholders	1. MAR49 : Parc National d'Ifrane (127.950ha) 2. MAR50 : Parc national du Haut Atlas Oriental (55.750ha)	Contribution au suivi des zones humides relevant de ces parcs nationaux à travers (i) l'observatoire des zones humides de la RBCA, (ii) la mise en place de programmes éducatifs et (iii) le suivi écologique et écotouristique. Pendant une année, l'implication active de 5 parties prenantes qui sont les directions des parcs nationaux de Khenifra, Ifrane et Moyen Atlas. Pour l'aspect scientifique, l'école scientifique national de khenifra et l'université de Khenifra sont impliqués. Les 5 associations membre de RBCA aussi sont impliquées. Toute les information sont partagées dans le cadre des réunion et sous forme de rapports. Pour la suite, Dr. Lahcen Chilasse assurera l'animation de la plateforme et du réseau

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veuillez rendre compte de tous les indicateurs mondiaux qui se rapportent à votre projet.

13. Avantages pour les particuliers

13a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Indiquez le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié d'une formation structurée grâceà votre projet, comme la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture, l'agriculture, les enquêtes biologiques ou la conduite d'une patrouille.

# Nombre d'hommes recevant une formation structurée *	# Nombre de femmes recevant une formation structurée *	Sujet(s) de la formation			
18	11	Comment aménager une zone humide pour le développement de l'Ecotourisme			
22	4	Gestion et animation de l'Observatoire des Zones Humides de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas			

19	6	Planification et gestion des zones humides de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas
10	3	Stage de formation de terrain sur les techniques d'identification des circuits écotouristiques du parc national de Khénifra
18	10	Formation sur l'animation pédagogique et éducation à l'environnement en relation avec les zones humides du parc national d'Ifrane
24	11	Présentation du projet et information sur le concept des KBA, de l'Observatoire des Zones Humides et l'écotourisme dans le Parc national de Khénifra
21	5	Formation des membres associatifs de la RBCA sur l'écotourisme et dans la RBCA lors de la constitution du réseau
15	4	Formation des formateurs sur le montage et l'élaboration des programmes éducatifs pour le parc national du Haut Atlas Oriental.
19	7	Atelier d'information et de concertation sur l'Observatoire des zones humides de la RBCA
17	11	Formation sur les techniques de montage de projet écologique : cas du projet AMEPN-CEPF
183	72	Total des bénéficiaires des sessions de formation (y compris ceux ayant bénéficié plus d'une fois)
153	55	Total des bénéficiaires des sessions de formation (pour une seule session chacun)

^{*}Veuillez ne pas compter la même personne plus d'une fois. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture, et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée doit être de 5.

13b. Nombre d'hommes et de femmes recevant des prestations en espèces.

Indiquez le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié d'une augmentation de leurs revenus ou d'avantages en espèces (monétaires) grâce à votre projet, dans le cadre d'activités telles que le tourisme, la production artisanale, l'augmentation de la production agricole, l'augmentation de la production halieutique, la récolte de plantes médicinales ou le paiement pour la conduite de patrouilles.

# Nombre d'hommes recevant des prestations enespèces*	# Nombre de femmes recevant des prestations en espèces	Description des avantages

^{*}Veuillez ne pas compter la même personne plus d'une fois. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des prestations en espèces grâce au tourisme, et que 3 d'entre eux ont également reçu des prestations en espèces en raison de l'augmentation des revenus due à l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant reçu des prestations en espèces doit être de 5.

14. Zones protégées

Nombre d'hectares de zones protégées créées et/ou étendues

Indiquez le nombre d'hectares de zones protégées qui ont été créées ou étendues grâce à votre projet. Les zones protégées peuvent inclure des réserves privées ou communautaires, des parcs municipaux ou provinciaux, ou d'autres désignations où la conservation de la biodiversité est un objectif de gestion officiel.

Nom del'AP*	Pays(s)	Nombre d'hectares**	# Nombre d'hectares nouvellement protégés	Année de la déclaration légale/expan sion	Longitude** *	Latitude***

^{*} Si possible, veuillez fournir un fichier de forme de la zone protégée au CEPF.

15. Gestion des zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de zones clés pour la biodiversité (KBA) dont la gestion a été améliorée. Indiquez le nombre d'hectares de ZAA dont la gestion a été améliorée, où des résultats tangibles ont été obtenus pour soutenir la conservation, grâce à votre projet. Les exemples de gestion améliorée incluent, mais ne sont pas limités à : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensité du colletage, l'éradication des espèces envahissantes, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques agricoles/pêche durables. N'enregistrez pas la totalité de la zone couverte par le projet - n'enregistrez que le nombre d'hectares dont la gestion a été améliorée.

Si vous avez enregistré une partie ou la totalité d'une KBA comme nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé " aires protégées ", et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez enregistrer le nombre d'hectares correspondant à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur " aires protégées ".

Nom de la KBA	Code de la ZAC à partir du profil de l'écosystème	# Nombre d'hectares améliorés *

^{*} Ne comptez pas les mêmes hectares plus d'une fois. Par exemple, si 500 hectares ont été améliorés grâce à la mise en œuvre d'un régime de gestion des incendies la première année, et que 200 de ces mêmes 500 hectares ont été améliorés grâce à l'élimination des espèces envahissantes la deuxième année, le nombre total d'hectares dont la gestion a été améliorée sera de 500.

16. Paysages de production

Nombre d'hectares de paysage de production avec une gestion renforcée de la biodiversité Veuillez indiquer le nombre d'hectares de paysages de production dont la gestion de la biodiversité a été renforcée grâce à votre projet. Un paysage de production est défini comme un paysage où se pratique l'agriculture commerciale, la sylviculture ou l'exploitation de produits naturels.

-Pour qu'une zone soit considérée comme ayant "renforcé la gestion de la

^{**} Saisissez la taille totale originale, sans tenir compte des résultats de votre projet. Si la zone protégée n'existait pas avant votre projet, inscrivez zéro.

^{***} Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier shapefile au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes dans l'hémisphère sud et les longitudes dans l'hémisphère ouest doivent être indiquées par un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude : -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre zone protégée, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre zone protégée, et sélectionnez "What's here ?", puis copiez la latitude et la longitude qui apparaissent dans la fenêtre popup.

- biodiversité", elle peut bénéficier d'un large éventail d'interventions telles que la mise en œuvre de meilleures pratiques et de lignes directrices, l'introduction de systèmes d'incitation, la certification de sites/produits et l'introduction de réglementations en matière de récolte durable.
- -Les zones protégées ne sont pas incluses dans cet indicateur, car leurs hectaressont comptabilisés ailleurs.
- -Un paysage de production peut inclure une partie ou la totalité d'une ZAC non protégée.

Nom du paysage de production	# Nombre d'hectares avec une gestion renforcée**	Latitude***	Longitude***	Description de l'intervention	

^{*} Si le paysage de production n'a pas de nom, fournir un bref nom descriptif pour le paysage.

^{**}Ne pas compter les mêmes hectares plus d'une fois. Par exemple, si 500 hectares ont été renforcés grâce à la certification la première année, et que 200 de ces mêmes 500 hectares ont été renforcés en raison de nouvelles règles de récolte la deuxième année, le nombre total d'hectares renforcés à ce jour serait de 500.

^{***} Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier shapefile au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes dans l'hémisphère sud et les longitudes dans l'hémisphère ouest doivent être indiquées par un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude : -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre paysage de production, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre paysage de production et sélectionnez "What's here ?", puis copiez la latitude et la longitude qui apparaissent dans la fenêtre contextuelle.

17. Avantages pour les communautés

Le CEPF veut enregistrer les avantages non monétaires reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus parce que les avantages sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes de chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type d'avantages reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à votre projet. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

Veuillez fournir des informations sur toutes les communautés qui ont bénéficié du projet depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la	Caractéristiques de la communauté (marquer d'un x)					uté	Pays de la				Type d							bre de	
communauté			marq	uer a	un x)			communauté				(mare	quer o	d'un x	<u>) </u>			bénéficiaires	
	Petits propriétaires terriens	Économie de subsistance	Peuples indigènes/ethniques	Pastoralistes / peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autres*		Accès accru à l'eau potable	Sécurité alimentaire accrue	Accès accru à l'énergie	Accès accru aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	ience accrue au o	Amélioration du régime foncier	Meilleure reconnaissance des	Amélioration de la représentation et de la prise de décision dans les	Amélioration de l'accès aux services	# Nombre d'hommes et de garçons qui en bénéficient	# Nombre de femmes et de filles qui en bénéficient

^{*}Si vous avez coché "Autre" pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18. Politiques, lois et règlements

Faites un rapport sur les politiques, les lois et les règlements contenant des dispositions relatives à la conservation qui ont été promulgués ou modifiés, suite à votre projet. Les "politiques" sont des déclarations d'intention officiellement adoptées ou poursuivies par un gouvernement, y compris au niveau sectoriel ou sous-national. Les "lois et règlements" sont des règles ou des ordres officiels, prescrits par une autorité. Toute loi, règlement, décret ou ordonnance peut être inclus.

18a. Nom, portée et thème de la politique, de la loi ou du règlement qui a été modifié ou adopté à la suite de votre projet.

Non.		(n	Porté narqu d'un :	uer	Sujet(s) abordé(s) (marquer d'un x)															
	Nom de la loi, de la politique ou du règlement	Local	National	International	Agriculture	Climat	Gestion des	Éducation	Énergie	Pêche	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Zones protégées	Protection des	Tourisme	Transport	Commerce des	Autres*
1																				
2																				
•••																				

^{*} Si vous avez choisi "autre", veuillez donner une brève description des principaux sujets abordés par la politique, la loi ou le règlement.

18b. Pour chaque loi, politique ou règlement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées en fonction du numéro qui lui a été attribué.

Non.	Pays(s)	Date de promulgation/ modifié MM/DD/YYYY	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1				
2				
3				

19. Pratiques respectueuses de la biodiversité

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques favorables à la biodiversité

Veuillez énumérer les entreprises qui ont adopté des pratiques favorables à la biodiversité grâce à votre projet. Les entreprises peuvent prendre différentes formes, mais dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique favorable à la biodiversité est une pratique qui préserve ou utilise les ressources naturelles de manière durable.

Non.	Nom de la société	Description des pratiques favorables à la biodiversité adoptées pendant le projet	Pays où la pratique a été adoptée par l'entreprise
1			
2			

20. Réseaux et partenariats

Nombre de réseaux et/ou de partenariats créés et/ou renforcés

Faites état de tous les réseaux ou partenariats entre et parmi les groupes de la société civile et d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à votre projet. Les réseaux/partenariats doivent avoir un avantage durable au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables. Voici quelques exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durables, un réseau de journalistes environnementaux, un partenariat entre une ou plusieurs ONG et un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur les terres privées, ou un groupe de travail axé sur la conservation des reptiles.

N'indiquez pas les partenariats que vous avez formés avec d'autres pour mettre en œuvre ce projet, à moins que ces partenariats ne se poursuivent après la fin de votre projet.

Non.	Nom du réseau / partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il permis de créer ce réseau/partenariat ? O/N	Pays couverts	Objectif
1	Réseau Associatif de la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas	2023	OUI	Maroc	Renforcer le plaidoyer pour la conservation des ressources naturelles et le développement local durable du territoire couvert par la Réserve de Biosphère du Cèdre de l'Atlas.

21. Mécanisme de financement durable

Dressez la liste des mécanismes de financement durable créés ou soutenus par votre projet. Les mécanismes de financement durable génèrent des fonds pour le long terme (généralement cinq ans ou plus). Ils comprennent, sans s'y limiter, les fonds fiduciaires pour la conservation, les échanges dettenature, les systèmes de paiement pour les services écosystémiques (PSE) et d'autres systèmes de

revenus, de droits ou de taxes qui génèrent des fonds à long terme pour la conservation. Pour être inclus, un mécanisme doit fournir des fonds pour la conservation.

21a. Détails sur le mécanisme

Non.	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date d'établissement* *	Description***	Pays
1					
2					
3					

^{*}Veuillez fournir une description succincte de la mission du mécanisme.

21b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré précédemment, veuillez fournir les informations demandées en fonction du numéro qui lui a été attribué.

NON.	Interventi (marquer	on du proje d'un x)		Le mécanisme a-t-il déboursé des fonds pour des projets de conservation ?
	Création d'un mécanisme	Soutien d'un mécanisme existant	Création et soutien d'un nouveau mécanisme	
1				
2				
3				

22. Espèces de la liste rouge

Si le projet a inclus des interventions directes de conservation qui ont bénéficié à des espèces globalement menacées (CR, EN, VU), selon la liste rouge de l'UICN, ajoutez les espèces ci-dessous.

^{**}Veuillez indiquer la date à laquelle le mécanisme de financement durable a été officiellement créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, fournissez une meilleure estimation.

^{***}Description, telle que fonds fiduciaire, dotation, système de PSE, système d'incitation, etc.

Parmi les exemples d'interventions, citons : la préparation ou la mise en œuvre d'un plan d'action de conservation, les programmes de reproduction en captivité, la protection de l'habitat des espèces, la surveillance des espèces, les patrouilles pour mettre fin au trafic d'espèces sauvages et l'élimination des espèces envahissantes.

Genre	Espèce	Nom commun (anglais)	Statut (VU,EN, CR ou éteint à l'état sauvage)	Intervention	Tendance de lapopulation sur le site (en augmentation,en diminution,stable ou Inconnue)

Partie V. Partage de l'information et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à mener des opérations transparentes et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les leçons apprises et les résultats. Les rapports finaux d'achèvement et d'impact sont disponibles sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin électronique et d'autres communications.

Fournissez les coordonnées de votre organisation (nom de l'organisation et adresse électronique générique) afin que les parties intéressées puissent demander de plus amples informations sur votre projet.

Nom de l'organisation : Association Marocaine pour l'Ecotourisme et la Protection de la Nature Adresse électronique générique : <u>info@amepn.ma</u>